

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à 18 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie D'EPAIGNES sous la présidence de Mme LEBLANC Marie-Paule, maire.

Etaient Présents, Mesdames et Messieurs : LEBLANC, VILLEY, LEGAY, FRANCOIS, PLAZIAT, CARON, MIX, COIGNARD A, FAYEULLE, RIVOUAL, COIGNARD C, DUTILLEUL, REBUT, MOREIRA-CORREIA, MORIN, HUMBERT, LAVIGNE et LUSUAUX.

Absente excusée : Madame DETUNE

Secrétaire : Monsieur COIGNARD

Devis METALU – réparation stores maison hôtel

Madame ACARD, locataire de la maison de l'hôtel a fait part du dysfonctionnement d'un store. Afin de procéder au changement des éléments dus à la panne, plusieurs devis ont été étudiés.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise METALU pour un montant de 1318.01 € HT.

Devis BATAILLE – achat matériel technique

Afin d'équiper les employés communaux du service technique, qui réalisent de plus en plus de travaux seuls, il est nécessaire de procéder à l'achat d'un kit d'outils (perceuse, visseuse, scie circulaire, etc.).

Après délibéré, le devis retenu est celui de l'entreprise Bataille pour un montant de 1780.54 € HT.

Devis LEFEVRE – consolidation église

Suite aux travaux de rénovation des vitraux de l'église, il a été constaté un effritement des meneaux. Les vitraux ne pourront être réinstaller dans l'état actuel. Un spécialiste est donc intervenu afin de chiffrer cette restauration.

Après étude des devis et délibération, le devis retenu est celui de l'entreprise LEFEVRE pour un montant de 82 380.58 € HT.

Travaux consolidation église **Demande de subvention DETR**

Dans le cadre des travaux de consolidation de l'église, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de : procéder au dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR d'un montant de 138 068 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

Restauration de l'Eglise Saint-Antonin – Adhésion à la fondation du patrimoine

Madame le Maire propose de solliciter l'aide de la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église. La Fondation du Patrimoine peut aider notre commune à réunir des fonds, afin de financer une partie des travaux de restauration. Cette aide se concrétise par l'organisation d'une opération de souscription, c'est-à-dire un appel aux dons auprès des habitants, amis de la commune, associations, et des entreprises locales. Les dons sont bien sûr déductibles de l'impôt sur le revenu, sur la fortune immobilière et sur les sociétés.

La fondation encaisse les dons et les reverse à la fin des travaux à la commune.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'aide de la Fondation du Patrimoine pour l'organisation d'une opération de souscription ; autorise Madame le Maire à signer tout document relatif visant à lancer la campagne de mécénat populaire avec la Fondation du Patrimoine et autorise Madame le Maire à signer la convention de souscription avec la Fondation du Patrimoine.

Restauration de l'Eglise Saint-Antonin – Demande de subvention au département dans le cadre de « Mon village, mon amour »

Dans le cadre des travaux de consolidation de l'église, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de procéder au dépôt d'une demande de subvention au Département de l'Eure dans le cadre de l'opération « Mon village, Mon amour » pour montant total de travaux de 138 068 € HT.

Après délibéré, le conseil municipal approuve la réalisation des travaux et sollicite le concours du Département.

Devis EUCLYD EUROTOP divisions parcelles ZK 12 et implantation bâche incendie

Pour pouvoir effectuer le bornage des parcelles ZK 12 chemin de la Tessonnerie ainsi celui de la parcelle pour l'implantation de la bâche route de la Chapelle Becquet, deux divisions de parcelles doivent être réalisées.

Après étude des devis et délibération, le devis retenu est celui de l'agence Euclid-Eurotop de Pont-Audemer, 922.50 € pour la ZK 12 HT et 920 € HT pour le bornage route de la Chapelle Becquet, terrain M. HENNOCQUE.

Participation mutuelle Nadège PESQUET

Madame le Maire informe le conseil municipal de la prise en charge à hauteur de 60€ de la cotisation mensuelle de la mutuelle de Nadège PESQUET, ayant récemment souscrit à la MNT (mutuelle territoriale).

Cette participation est régie par l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983.

Après délibéré, tous approuvent cette participation.

Création de poste – Benjamin LECOQ

Madame le Maire propose au conseil municipal, la création d'un emploi d'adjoint technique à durée déterminée, à temps complet, pour l'entretien des espaces verts, en remplacement de M. LEFORT.

Après délibération, les conseillers municipaux approuvent cette création de poste.

Legs au profit de la commune

Madame le Maire informe le Conseil municipal du leg de Mme Lenoble Jeanine, née le 16/11/1929 à Cormeilles au profit de la commune.

Dans une lettre en date du 19 mars 2016, Mme Lenoble Jeanine déclare instituer la commune, légataire universelle de tous les biens et immeuble qui composent sa succession.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte le leg de Mme Lenoble Jeanine au profit de la commune et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à la succession.

Aménagement pôle santé annexe **Demande de subvention DETR**

Dans le cadre de l'aménagement de locaux communaux en pôle santé annexe, Madame le Maire demande au Conseil municipal l'autorisation de : procéder au dépôt d'une demande de subvention au titre de la DETR d'un montant de 154 209.12 € HT .

Après délibéré, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la DETR.

BUDGET

COMMUNE

Compte administratif

Après délibéré, le conseil vote le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 1 034 746,54 €	Dépenses d'investissement : 892 169,81 €
Recettes de fonctionnement : 1 231 247,95 €	Recettes d'investissement : 706 082,44 €

Le report en fonctionnement de 2019 étant de 292 553,03 €, l'excédent de fonctionnement constaté pour 2020 est de 489 054,44 €.

Le report en investissement de 2019 étant de - 64 561,04 €, le déficit d'investissement constaté pour 2020 est de - 250 648,41 €.

Budget primitif

Après délibéré, le conseil vote le budget 2021 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 1 534 141,94 €	Dépenses d'investissement : 1 236 526,50 €
Recettes de fonctionnement : 1 534 141,94 €	Recettes d'investissement : 1 236 526,50 €

HOTEL

Compte administratif

Après délibéré, le conseil vote le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 114 157,81 €	Dépenses d'investissement : 66 884,60 €
Recettes de fonctionnement : 102 548,62 €	Recettes d'investissement : 92 803,42 €

Le report en fonctionnement de 2019 étant de 25 350,57 €, l'excédent de fonctionnement constaté pour 2020 est de 13 741,38 €.

Le report en investissement de 2019 étant de - 28 044,39 €, le déficit d'investissement constaté pour 2020 est de 2 125,57 €.

Budget primitif

Après délibéré, le conseil vote le budget 2021 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 92 574,84 €	Dépenses d'investissement : 66 884,60 €
Recettes de fonctionnement : 92 574,84 €	Recettes d'investissement : 66 884,60 €

C.C.A.S

Compte administratif

Après délibéré, le conseil vote le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 4 531,41 €

Recettes de fonctionnement : 12 000,00 €

Le report de 2019 étant de 2 689,43 €, l'excédent de fonctionnement constaté pour 2020 est de 10 158,02 €.

Budget primitif

Après délibéré, le conseil vote le budget 2021 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 20 158,02 €

Recettes de fonctionnement : 20 158,02 €

ASSAINISSEMENT

Compte administratif

Après délibéré, le conseil vote le compte administratif 2020 et le compte de gestion 2020 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 69 146,19 €

Dépenses d'investissement : 58 423,06 €

Recettes de fonctionnement : 90 989,28 €

Recettes d'investissement : 56 930,32 €

Le report en fonctionnement de 2019 étant de 188 292,74 €, l'excédent de fonctionnement constaté pour 2020 est de 210 135,83 €.

Le report en investissement de 2019 étant de 178 646,95 €, l'excédent d'investissement constaté pour 2020 est de 177 154,21 €.

Budget primitif

Après délibéré, le conseil vote le budget 2021 suivant :

Dépenses de fonctionnement : 263 293,83 €

Dépenses d'investissement : 445 577,27 €

Recettes de fonctionnement : 263 293,83 €

Recettes d'investissement : 445 577,27 €

Clôture de la régie de recettes « Hôtel » et de la régie d'avances « Hôtel »

Vu la décision en date du 16/09/2019 instituant une régie de recettes et une régie d'avances pour la gestion de l'Hôtel d'Epaignes ;

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 02/10/2019 ;

Vu le bail commercial entre la commune d'Epaignes et l'EURL Le Tosny représentée par M. POTILLION Tony en date du 01/06/2020 ;

Après délibéré, le conseil municipal autorise la suppression de la régie de recettes « Hôtel » et de la régie d'avances « Hôtel ».

Le taux des taxes locales sera délibéré au prochain conseil, après réception des dotations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.